

Questionnaire pour les candidats à l'élection du Greffier de la Cour Pénale Internationale

Conscient de l'importance cruciale du rôle du Greffier de la CPI, nous avons préparé le questionnaire suivant pour les candidats à ce poste.

Veillez répondre à certaines ou à toutes les questions suivantes de façon aussi complète ou concise que vous le souhaitez.

Nom:
Nationalité:

Votre vision pour la CPI et pour le Greffe :

1. Pour quelle(s) raisons désirez-vous être élu en tant que Greffier de la Cour Pénale Internationale (CPI) ?
2. L'article 43 du Statut de Rome dispose que le Greffier se doit d'être une personne « *d'une haute moralité et d'une grande compétence, ayant une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour* » (français et anglais). Veuillez décrire brièvement comment vous remplissez ces critères.
3. Quels ont été, selon vous, les plus grandes réussites de la CPI au cours de ces 15 dernières années ?
4. Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels la CPI et le Statut de Rome doivent faire face dans les années à venir ?
5. Selon vous, quels sont les défis auxquels le Greffe est actuellement confronté et comment comptez-vous les affronter ? Quels sont certains des indicateurs qualitatifs que vous pourriez considérer lors de l'évaluation des performances du Bureau du Greffe et que suggèreriez-vous pour améliorer son efficacité ?
6. Tous les fonctionnaires de la Cour doivent exercer leurs fonctions en toute indépendance et ne doivent pas agir sous la commande d'un État ou d'un acteur extérieur. Auriez-vous des difficultés à prendre position indépendamment de, et même contraire à, la position de votre gouvernement ou de tout acteur extérieur ?

Veillez renvoyer votre questionnaire rempli par email à l'adresse :
Cicc-hague@coalitionfortheicc.org

7. Le Greffe est un organe neutre de la Cour qui fournit des services à tous les autres organes afin que la CPI puisse fonctionner et mener des procédures publiques, équitables et efficaces. Comment décririez-vous la relation du Greffier de la CPI avec le Président de la CPI ; avec le Bureau du Procureur ; avec les chambres de la CPI et avec l'Assemblée des États parties ?
8. Veuillez décrire votre expertise pertinente au travail de la CPI, y compris, mais sans s'y limiter, en relation avec l'égalité des sexes et la violence contre les femmes ou les enfants. Comment feriez-vous en sorte que les femmes et les enfants aient accès à la justice et prennent conscience de ce que le Statut de Rome cherche à accomplir ?

Vos expériences de gestion et de processus budgétaires :

9. Comment décririez-vous vos capacités de gestion et votre expérience pertinente pour l'administration efficace des ressources humaines de la CPI, y compris l'embauche et la conservation d'un personnel hautement qualifié et performant ? De plus, comment votre expérience permettrait de prendre en compte le déséquilibre chronique affectant la représentation géographique du personnel de la Cour et celui de la présence de femmes aux positions les plus élevées ?
10. Veuillez décrire votre expérience dans la préparation et la gestion d'un budget important, y compris si vous avez déjà travaillé avec un système de budgétisation axé sur les résultats. Quelle est la taille des budgets et du personnel que vous avez supervisé à l'occasion de vos postes précédant ? Quelles stratégies entreprendriez-vous en ce qui concerne la préparation, la soumission et l'examen du budget de la CPI afin d'assurer le soutien du Comité du budget et des finances et des États parties ?

Votre expérience en affaires extérieures :

11. L'un des principaux défis pour la Cour consiste à obtenir une réponse positive et efficace à ses demandes de coopération. Veuillez décrire l'expérience que vous pourriez avoir afin de relever les défis de la coopération pour le Greffe de la CPI.
12. Le Greffier a un mandat spécial à l'égard des activités de sensibilisation, en particulier concernant les victimes et les communautés touchées. Veuillez donner des précisions sur toute expérience(s) pertinente(s) à la réalisation de ce mandat, ainsi que sur votre philosophie concernant le rôle de la présence sur le terrain de la CPI.
13. La CPI a établi des relations constructives et à long terme avec des organisations non gouvernementales (ONG). Veuillez décrire toute(s) expérience(s) antérieure(s) avec des ONG.
14. Comment verriez-vous votre rôle en ce qui concerne l'accentuation de la visibilité de la Cour ?

Votre expérience en appui judiciaire :

15. Veuillez décrire votre expérience et/ou votre expertise dans le traitement de la participation des victimes aux procédures. Comment géreriez-vous le rôle du Greffe pour garantir que le droit statutaire des victimes de participer aux procédures soit effectif, de manière significative, tout en garantissant l'efficacité des procès ?
16. Le Greffe de la CPI est chargé d'établir l'éligibilité et les qualifications des avocats de la Défense, de leur apporter un soutien et de travailler avec la Cour pour promouvoir les droits de la Défense. Veuillez décrire votre expérience dans ces domaines, notamment en ce qui concerne l'accès de la Défense aux structures et ressources nécessaires aux procédures (« égalité des armes »), y compris au regard des lacunes persistantes en matière d'égalité des sexes au sein des équipes d'avocats de la Défense de la CPI.
17. L'Article 68(1) du Statut de Rome dispose que la Cour « *prend les mesures propres à protéger la sécurité, le bien-être physique et psychologique, la dignité et le respect de la vie privée des victimes et des témoins* ». Veuillez décrire votre expérience ou vision en ce qui concerne la protection des victimes et des témoins, en particulier des femmes, à la CPI.

Divers :

18. Avez-vous déjà été désigné comme coupable, à la suite d'une procédure administrative ou judiciaire, de discrimination ou harcèlement en raison de l'âge, de la race, de la croyance, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'origine nationale, du handicap, de l'état matrimonial, du statut socioéconomique ou du statut de citoyeneté. Si oui, veuillez décrire les circonstances.
19. Avez-vous connaissance de facteurs qui pourraient nuire à votre aptitude à servir en tant que Greffier, à vous acquitter de responsabilités éthiques ou à assumer les responsabilités que le Greffier est tenu d'assumer ? Si oui, veuillez expliquer. Existe-t-il d'autres questions ou commentaires que vous aimeriez mentionner ?

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale vous remercie.